

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

### 1) Correspondance.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les prochaines séances auront lieu le 18 mai, le 6 juillet et le 28 septembre 2022. En date du 18 mai 2022, la nouvelle secrétaire communale assistera à la séance et une nouvelle photo sera faite du Conseil communal.

Monsieur Beissel demande l'ajout d'un point concernant un subside extraordinaire dans le cadre de la crise ukrainienne en faveur de l'asbl « Hand an Hand fir Afrika », à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'ajouter le point concernant un subside extraordinaire dans le cadre de la crise ukrainienne en faveur de l'asbl « Hand an Hand fir Afrika », à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 18 de l'ordre du jour).

Vote : unanime

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

#### Questions écrites du parti LSAP

##### Grouss Projeten

Eng ganz Rei grouss Projete sinn annoncéiert. Et geeschteren och Zuelen iwwert d'Käschten an entspreichend Zäitpläng duerch déi verschidde Kommissiounen. Leider krut de Gemengerot bis elo iwwert déi verschidde Projeten nach weider keng Informatiounen.

Dofir froe mir iech zu de folgende Projeten:

- Nei Schoul zu Fréiseng;
- Projet um Site vum Paschtouesch Haus zu Uespelt;
- Scoutshome zu Fréiseng;
- Jugendhaus zu Uespelt op der Gare

dës Informatiounen: geschate Käschten, den Ufank vum Bau, den Datum vum Ofschloss vum Projet an eng kuerz Erklärung zum Projet selwer.

Ginn et soss nach aner gréisser Projeten?

Monsieur Beissel donne un aperçu sur l'avancement des différents projets:

- Le concours d'architecture relatif au projet de la nouvelle école et de la maison relais a été clôturé avec la conférence de presse du 18 janvier 2022. Les frais ont été estimés à 27 millions d'euros. Le projet final est en cours d'élaboration et il est prévu de le soumettre au vote du Conseil communal en automne.
- Sur le site de la maison paroissiale à Aspelt, il est prévu de construire des logements sociaux, une crèche et éventuellement une salle de séjour pour personnes âgées. Le bureau d'architecte est en train d'élaborer une proposition de projet.
- Concernant le chalet des Scouts, l'architecte doit faire quelques modifications et adapter les coûts suite à la dernière réunion avec les scouts. Dès que le Collège échevinal dispose du projet final, une présentation sera faite au Conseil communal.
- Concernant la Maison des Jeunes à Aspelt, l'ancien bâtiment doit d'abord être démoli.

### CFL Flex

Den 28.4.2021 hu mär hei am Gemengerot e « Contrat de mise à disposition » mam Service FLEX vun der CFL gestëmmt. D'Gemeng bezillt all Mount 700 € HT fir de Flex-Auto bei der Gemeng Fréiseng ze notzen.

Wéi oft ass dësen Auto am leschte Joer vun eise Gemengeservicer genotzt ginn?

Monsieur Beissel répond que la voiture est régulièrement utilisée par les services communaux ainsi que par des personnes privées. Ainsi, le personnel communal s'est déplacé 7 fois en novembre, 4 fois en janvier et 3 fois en février avec la voiture Flex. Avec la contribution de 700 € par mois, la Commune aide également à financer un service mis à disposition du public.

À la demande de Monsieur Gaffinet, il est retenu que la Commune rappellera aux citoyens que le service FLEX est disponible dans la Commune de Frisange.

### N13

Éischt Pläng fir ee Reamenagement vun der N13 sollen de Gemengeservicer scho bekannt sinn.

Ass et méiglech, dës Pläng dem Gemengerot ze presentéieren an domadder och der Ëffentlechkeet zougänglech ze maachen?

L'Administration des Ponts et Chaussées a présenté l'avant-projet du réaménagement de la N13 au Collège échevinal. Le projet du réaménagement de la N16 à Aspelt est presque finalisé et pourra être consulté par les membres du Conseil communal.

Monsieur Gaffinet demande s'il y a un projet pour les pistes cyclables.

Monsieur Beissel répond que le projet des pistes cyclables a été étudié au sein de la Commission de la circulation et il est retenu que les membres du Conseil communal peuvent consulter les plans y relatifs.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que l'Administration des Ponts et Chaussées présentera le projet du réaménagement de la N13 avant le début des travaux.

### **3) Présentation et dépôt des statuts de l'asbl « La Maison des enfants d'Awa ».**

Le Conseil communal prend connaissance des statuts de l'asbl « La Maison des enfants d'Awa » qui a pour objet d'organiser des collectes de fonds pour soutenir un centre d'accueil pour des enfants défavorisés de 3 à 6 ans à Diofor au Sénégal.

### **4) Approbation du devis « Mobilier école centrale – programme 2022 ».**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le devis estimatif relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale portant sur 30.000 € TTC et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/910/223410/22012 « Mobilier école centrale – programme 2022 ».

Vote : unanime

### **5) Approbation du devis « Mise en conformité escalier de secours – école centrale ».**

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les travaux de réaménagement de la cour de récréation de l'école centrale ont débuté et qu'il s'est avéré que l'escalier de secours doit être mis en conformité.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le devis estimatif relatif à la mise en conformité de l'escalier de secours de l'école centrale portant sur 50.000 € TTC et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/910/221311/22011 « Mise en conformité escalier de secours – école centrale ».

Vote : unanime

### **6) Approbation de l'avenant à la convention avec ProActif SIS s.à.r.l.**

Suite aux demandes de la part des citoyens et du parti LSAP, le Collège échevinal a décidé d'offrir des services supplémentaires aux personnes âgées de 65 ans ou plus ainsi qu'aux personnes à besoins spécifiques, notamment des petits travaux artisanaux dans et autour de la

maison tels que le remplacement d'ampoules, la réparation de serrures etc. ainsi que des services d'aide-ménagère.

Monsieur Gaffinet remercie, au nom du parti LSAP, le Collège échevinal pour cette décision.

Il est retenu que les citoyens en seront informés par la distribution d'un dépliant.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention signé en date du 6 avril 2022 entre le Collège échevinal et l'asbl ProActif SIS concernant les services supplémentaires offerts aux personnes âgées de 65 ans ou plus ainsi qu'aux personnes à besoins spécifiques résidant dans la Commune de Frisange.

Vote : unanime

### **7) Approbation du règlement concernant l'organisation des services de proximité.**

Les prestations supplémentaires fournies par l'asbl ProActif SIS, à savoir les travaux artisanaux et d'aide-ménagère, ont été ajoutées au règlement concernant l'organisation des services de proximité.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'arrêter le règlement communal concernant l'organisation des services de proximité tel que présenté.

Vote : unanime

### **8) Fixation de la taxe du service de proximité de la Commune de Frisange.**

Le Collège échevinal propose d'adapter la taxe du service de proximité au coût de la vie et de fixer le tarif à 3,50 € par quart d'heure.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de fixer la taxe du service de proximité à 3,50 € par quart d'heure entamé.

Vote : unanime

### **9) Enseignement musical : Fixation des droits d'inscription pour l'année 2022/2023.**

Monsieur Beissel présente les droits d'inscription proposés par l'école de musique « Regional Musekschoul Syrdall » pour l'année 2022/2023. Suite à la réforme de la loi relative à l'enseignement musical, les communes se verront rembourser une plus grande partie des frais liés à l'enseignement musical par l'État et plusieurs cours tels que l'éveil musical, la formation musicale (niveaux 1 à 4), le chant choral, l'ensemble instrumental, l'éveil instrumental ainsi que les cours individuels (niveaux 1 et 2) seront gratuits pour les enfants.

Monsieur Courtois demande si le Collège échevinal a pris une décision concernant le remboursement des coûts supplémentaires, générés par l'augmentation des tarifs suite à l'adhésion de la Commune de Frisange à l'école de musique « Regional Musekschoul Syrdall », aux parents concernés.

Monsieur Beissel répond qu'aucune formule de remboursement n'a pu être trouvée. En effet, il s'avère très difficile de rembourser les frais au moment où les enfants intègrent un ensemble musical. Les nouveaux droits d'inscription sont nettement moins élevés.

Il est retenu que Monsieur Courtois proposera une formule de remboursement des frais supplémentaires pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'arrêter les taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical organisés dans la Commune de Frisange telles que proposées par l'école de musique « Regional Musekschoul Syrdall ».

Vote : unanime

#### **10) Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation – « Beetebuergerstrooss » à Hellange.**

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire d'urgence de la circulation dans la rue « Beetebuergerstrooss » à Hellange dans le cadre de travaux sur le réseau à moyenne tension de la Creos, délibération N°22/022 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 22 avril 2022.

Vote : unanime

#### **11) Création d'un poste d'employé communal.**

Le Collège échevinal propose de créer un poste d'employé communal pour les besoins de la réception de l'Administration communale. En effet, l'agent occupant actuellement ce poste, est engagé sous le statut de salarié pour une durée déterminée d'un an. Vu que le salarié accomplit ses tâches à la satisfaction de ses supérieurs et veut passer l'examen communal en vue de sa fonctionnarisation, il est proposé de l'engager en tant qu'employé communal dans la catégorie B/B1 afin de lui permettre de faire l'examen communal.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que le contrat de salarié devrait être prolongé prochainement.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide, à l'unanimité, de créer un nouveau poste d'employé communal dans la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

Vote : unanime

## **12) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « BEP Centre Frisange ».**

Monsieur Beissel explique que les terrains inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous les numéros 117/0, 123/2841, 126/3654, 126/3653, 125/0 et 109/3839, sis dans le centre de Frisange au carrefour de la rue « Robert Schumann-Strooss » et de la rue « Munnerëferstrooss », sont actuellement classés en « zone mixte villageoise » (MIX-v). Vu le projet de construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle maison relais sur le site adjacent, le Ministère de l'Intérieur a conseillé à la Commune de classer les terrains en « zone de bâtiments et d'équipements publics » (BEP).

Monsieur Courtois demande si la Commune est propriétaire des terrains en question.

Monsieur Beissel répond que les terrains n'appartiennent pas à la Commune et que le propriétaire a la possibilité de les vendre en vue d'un projet social ou d'utilité publique.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord au projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant le classement des terrains inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous les numéros 117/0, 123/2841, 126/3654, 126/3653, 125/0 et 109/3839, sis dans le centre de Frisange au carrefour de la rue « Robert Schumann-Strooss » et de la rue « Munnerëferstrooss », en « zone de bâtiments et d'équipements publics » (BEP).

Vote : unanime

## **13) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « BEP Parking » Aspelt et Hellange.**

Monsieur Beissel explique que cette modification ponctuelle du PAG vise à régulariser deux parkings, à savoir une zone non cadastrée le long de la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt et une zone non cadastrée entre les rues « Garerbiërg » et « Crauthemerstrooss » à Hellange, en les classant en « zone de bâtiments et d'équipements publics » (BEP). Les terrains concernés appartiennent à la Commune.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord au projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant le classement de deux zones non cadastrées le long de la rue « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt et entre les rues « Garerbiërg » et « Crauthemerstrooss » à Hellange en « zone de bâtiments et d'équipements publics » (BEP).

Vote : unanime

**14) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Klees Bongert » à Frisange.**

Monsieur Beissel explique que dans le quartier d'habitation « Op der Gëll », à l'extrémité de la voie « Klees Bongert », quelques parcelles ont été classées en « zone de parc public » (PARC) dans le nouveau PAG. Suite à des réclamations, il a été décidé de reclasser les parcelles en « zone d'habitation » (HAB-1) afin de permettre la construction de deux maisons unifamiliales conformément au PAP-QE HAB-1.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord à la proposition de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant le reclassement en « zone d'habitation » (HAB-1) des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous les numéros 19/3360, 19/3359, 63/3356, 1510/3332, 27/3352, 27/4051, 68/3357 et 68/2514.

Vote : unanime

**15) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Um Goldbierchen » à Aspelt.**

Monsieur Beissel explique que cette modification ponctuelle vise à adapter l'extension du périmètre dans le quartier d'habitation « Auf der Stae » à Aspelt, à l'extrémité de la voie « Um Goldbierchen », afin d'intégrer la totalité de la parcelle n°2709/5533 dans le périmètre d'agglomération et afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale sur les parcelles n°2712/3027, 2720 et 2623/3223.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord à la proposition de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant l'adaptation de l'extension du périmètre sur les parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 2709/5533, 2712/3027, 2720 et 2623/3223, par le reclassement de la « zone agricole » (AGR) en « zone d'habitation » (HAB-1).

Vote : unanime

**16) Modification ponctuelle du plan d'aménagement général « Munnerëferstroos » à Hellange.**

Monsieur Beissel explique que cette modification ponctuelle concerne le commerce installé sur la parcelle n°1026/2858 dans la rue « Munnerëferstroos » à Hellange, qui aimerait réaliser un parking écologique sur le terrain derrière le magasin, qui est actuellement classé en « zone agricole » (AGR). Dans le cadre du réaménagement de la N13, les places de stationnement devant le magasin seront en grande partie supprimées. En plus, la situation du parking actuel le long de la rue « Munnerëferstroos » est très dangereuse.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de marquer son accord à la proposition de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant le reclassement de la « zone agricole » (AGR) en « zone mixte villageoise » (MIX-v) sur la parcelle inscrite au cadastre de Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 1026/2858, afin de permettre la réalisation d'un parking écologique pour le commerce établi sur cette parcelle.

Vote : unanime

### **17) Droits de préemption**

aucun

### **18) Subside extraordinaire en faveur de l'asbl « Hand an Hand fir Afrika ».**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside extraordinaire de 2.500 € à l'asbl « Hand an Hand fir Afrika » pour financer le carburant pour leurs trajets en Roumanie et l'achat de médicaments nécessaires pour les réfugiés d'Ukraine et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 « Menues dépenses imprévues du collège échevinal ».

Vote : unanime

### **19) Questions orales au Collège échevinal**

En vue de la fête des voisins en date du 20 mai 2022, Monsieur Courtois demande si un dépliant sera distribué aux ménages et si la Commune mettra des bancs et des tables à disposition.

Monsieur Beissel répond que le dépliant sera prochainement distribué et qu'il sera possible de réserver des bancs et des tables auprès de la Commune.

Monsieur Heuertz informe le Collège échevinal qu'apparemment des voitures non autorisées se garent pendant toute la journée derrière le bâtiment « Aal Gemeng ». Il demande si l'agent municipal contrôle ce parking. Monsieur Beissel transmettra cette information à l'agent municipal.

Monsieur Gaffinet demande quelles sont les différentes étapes du réaménagement de la cour de récréation de l'école centrale.

Monsieur Beissel répond qu'actuellement, l'entreprise travaille dans la partie supérieure de la cour pour mettre en place les conduites et les câbles pour les amener vers l'autre partie de la cour. Dans une prochaine étape, la partie inférieure de la cour sera aménagée et dans la phase finale du chantier, les cours anglaises dans la partie supérieure de la cour seront refaites, avant d'effectuer le revêtement définitif de la cour de récréation.



À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que le chemin de passage reste fermé pendant la durée du chantier, car des travaux sont également effectués à ce niveau.

Monsieur Gaffinet rend attentif sur le fait qu'à différents endroits, des poubelles obstruent le passage sur le trottoir. Monsieur Beissel transmettra le message à l'agent municipal.

Monsieur Bingen est content que le pont près de l'étang situé entre la rue « Robert Schumann-Strooss » et le « Hoënerwee » à Frisange ait été réparé. Il demande à ce que les trois ponts de l'autre côté du « Hoënerwee » soient également remis en état.

Monsieur Beissel répond que l'Administration communale fera une visite des lieux et en informera l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le bureau d'études Schroeder & associés élabore actuellement un projet d'apaisement du trafic pour le CR 156.